

Séance extraordinaire du 28 février 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Scott, tenue au 1070, route du Président-Kennedy, le 28 février 2024 à 16h30 sous la présidence de Clément Marcoux maire.

À cette séance extraordinaire sont présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

Monsieur Frédéric Vallières	Monsieur Ghislain Lowe
Monsieur Clément Roy (absent)	Monsieur Pierre-Luc Langevin
Monsieur Johnny Carrier	Monsieur Scott Mitchell

Monsieur Michel Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

Ouverture de l'assemblée

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la loi. Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

6478-02-24

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre-Luc Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, celui-ci ne pourra être modifié en raison des absences.

- Avis de motion et dépôt d'un projet du règlement 487-2024 décrétant un emprunt pour la mise aux normes de la 2^e Rue et l'implantation d'un trottoir sur la rue du Pont
- Autorisation de signature pour une entente de cession pour les installations ludiques du Miracle Beauceron
- Dépôt de 3 soumissions pour le remplacement d'une unité de climatisation au toit

**Avis de motion
n° 487-2024**

Avis de motion du règlement 487-2024 décrétant un emprunt pour la mise aux normes de la 2^e Rue et l'implantation d'un trottoir sur la rue du Pont

Avis de motion est donné par le conseiller Frédéric Vallières que lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement décrétant un emprunt pour la mise aux normes de la 2^e Rue et l'implantation d'un trottoir sur la rue du Pont sera adopté.

**6479-02-24
Proj. règl.
n° 487-2024**

Projet de règlement 487-2024 décrétant un emprunt pour la mise aux normes de la 2^e Rue et l'implantation d'un trottoir sur la rue du Pont

ATTENDU QUE le présent règlement a pour objectifs de permettre d'effectuer la mise aux normes de la 2^e Rue et l'implantation d'un trottoir sur la rue du Pont, relatif au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2024) et que le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par les propriétaires d'immeuble de l'ensemble du territoire de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le règlement numéro 487-2024, décrétant un emprunt pour la mise aux normes de la 2^e Rue et l'implantation d'un trottoir sur la rue du Pont, décrétant un emprunt de 1 254 010 \$.

6480-02-24

Autorisation de signature pour une entente de cession pour les installations ludiques du Miracle Beauceron

CONSIDÉRANT L'entente de cession des installations ludiques du Miracle Beauceron entre Destination Beauce et la Municipalité de Scott;

CONSIDÉRANT QUE les installations ludiques ont été réalisées sur des terrains appartenant à la Municipalité de Scott;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien sera assuré par la Municipalité de Scott;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Lowe

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT l'acceptation de l'entente avec ses obligations et autorise le directeur général (en son absence la directrice générale adjointe) à signer ladite entente.

6481-02-24

Dépôt de 3 soumissions pour le remplacement d'une unité de climatisation au toit

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu 3 soumissions pour le remplacement d'une unité climatisation au toit

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas tenue de retenir le plus bas soumissionnaire et de plutôt établir ses critères en fonction de ses besoins;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de l'unité de climatisation au toit du bureau de la municipalité est admissible à une subvention;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la soumission de RL Climatisation & Chauffage Inc. au montant de 26 989 \$ (avant taxes).

Je, Clément Marcoux, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Frédéric Vallières à 18h39

Clément Marcoux, maire

Michel Lefebvre, dir. gén. & greff-trés.